

Vincennes au péril de la Révolution

Antoine Boulant



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/204>
ISBN : 978-2-8218-0512-5
ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2008
Pagination : 94-99
ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Antoine Boulant, « Vincennes au péril de la Révolution », *Revue historique des armées* [En ligne], 250 | 2008, mis en ligne le 06 juin 2008, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/204>

Ce document a été généré automatiquement le 4 mai 2019.

© Revue historique des armées

Vincennes au péril de la Révolution

Antoine Boulant

NOTE DE L'ÉDITEUR

À l'occasion de la publication, en septembre 2008, de l'ouvrage *Vincennes, place militaire (1752-2008)* sous la direction du Service historique de la Défense, la *Revue historique des armées* publie dans ses quatre numéros de l'année un article consacré à un aspect particulier de cette histoire méconnue. Nous vous proposons donc un premier texte consacré à la période révolutionnaire.

- ¹ Au moment où éclate la Révolution, le château de Vincennes ne retient plus guère l'attention de la monarchie. Retiré par Louis XVI de la liste des résidences royales, n'abritant plus aucun prisonnier depuis 1784¹ et menacé de démolition, il continue toutefois de profiter à quelque cinq cents particuliers qui jouissent gracieusement de leurs appartements en vertu de lettres délivrées par le roi et se sont organisés en une sorte de société philanthropique. Le plus illustre de ces privilégiés est sans doute Guillaume Poncet de la Grave, avocat au Parlement, auteur du premier ouvrage consacré au château de Vincennes et qui occupe les lieux depuis plus de trente ans. Un curé et quelques chanoines desservent la paroisse du château, dont la Sainte-Chapelle est l'église. Le site est placé sous l'autorité d'un gouverneur, le marquis de Rougemont, et sous la garde d'une garnison de trente bas-officiers invalides commandés par trois officiers².
- ² L'histoire des bâtiments durant la période révolutionnaire est donc d'abord celle de leurs habitants, contraints de vider peu à peu un château devenu bien national et requis par les autorités. En juin 1791, ordre est donné à tous les particuliers de quitter les appartements ; un recensement effectué deux ans plus tard atteste qu'il n'y subsiste plus que quelques pièces de mobilier. Les chanoines, qui ont pour la plupart refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, se voient imposer la fermeture de la Sainte-Chapelle. Son éphémère réouverture, doublée du projet de réunir la paroisse du château à celle du bourg – la loi interdisant l'existence de deux paroisses pour une population

inférieure à six mille âmes – ne peuvent empêcher sa fermeture définitive après la chute de la monarchie, entraînant la dispersion des chanoines.

- 3 Dans le même temps, les autorités révolutionnaires investissent progressivement les bâtiments. Dès octobre 1790, les appartements royaux servent de lieu de séance aux premières assemblées primaires du canton de Vincennes pour l'élection des membres du conseil général de la Seine. Quatre ans plus tard, le conseil municipal, trop à l'étroit dans les locaux de la mairie, décide de siéger dans l'ancien appartement du gouverneur, tandis que les cours, les écuries et les remises du château sont affectées au rassemblement des porcs destinés au ravitaillement de Paris... La Sainte-Chapelle elle-même est reconvertie en salle d'assemblée primaire, avant d'abriter la société populaire ; s'y déroulent périodiquement les élections des officiers de la garde nationale de Vincennes.
- 4 C'est toutefois le rétablissement de la prison de Vincennes qui va marquer le site de son empreinte au plus fort de la Terreur. Alors qu'une boulangerie occupe le donjon depuis la fin de l'Ancien Régime, des voix s'élèvent pour proposer de lui rendre sa vocation carcérale afin de soulager les prisons parisiennes. À la faveur d'un rapport rédigé par l'architecte Jallier, soulignant notamment la salubrité de l'air due à l'élévation et l'isolement de l'édifice, un décret de l'Assemblée nationale rétablit la prison de Vincennes le 20 novembre 1790. Malgré la rapidité des travaux d'aménagement, il faut attendre les derniers mois de la Terreur pour voir l'installation d'une prison pour femmes : entre avril et décembre 1794, six cents prisonnières – essentiellement des condamnées de droit commun en provenance des maisons de Bicêtre et de la Salpêtrière – sont incarcérées dans le donjon et le pavillon du roi³. Les conditions de détention, qui semblent avoir été particulièrement difficiles, finiront par motiver des travaux d'aménagement et une amélioration de la salubrité et de la nourriture⁴. Au mois d'août, une autre prison est aménagée dans la tour jouxtant le pavillon du roi afin d'y recevoir provisoirement des détenus en provenance des cantons de Vincennes, Montreuil et Charenton.
- 5 Parallèlement, le château n'échappe pas au vandalisme qui frappe à l'époque un grand nombre d'édifices publics. En avril 1792, de nombreuses dégradations sont commises dans les appartements et, l'année suivante, le conseil municipal ordonne la destruction de tous les signes de royauté et de féodalité. La Sainte-Chapelle est particulièrement touchée. Mis sous scellés dès 1791, les objets mobiliers sont inventoriés : on y compte notamment plusieurs reliquaires, un bâton de chantre, une écritoire qui semble avoir appartenu à Charles V, « *une dent de Jésus-Christ et du bois de la vraie croix* »⁵. Après la chute du trône, tous les objets de culte sont transférés à la mairie, tandis que les métaux précieux sont portés à la Monnaie de Paris pour y être fondus et que les vitraux sont entreposés dans le dépôt des Petits-Augustins.
- 6 C'est toutefois le 28 février 1791 que le château manque d'échapper à une destruction totale. Afin de protester contre l'établissement d'une « nouvelle Bastille », et décidés à interrompre les travaux d'aménagement de la prison, plusieurs milliers d'ouvriers provenant des faubourgs parisiens investissent le château, forcent l'accès au châtelet et pénètrent dans le donjon. Tandis que portes, barreaux, paillasses et matelas sont précipités par les fenêtres, la tourelle de guet située sur la terrasse est abattue, les créneaux du parapet sont renversés, l'horloge de Charles V est fortement endommagée et la plaque commémorative datant de la construction du donjon est brisée. Seule l'intervention de la garde nationale parisienne, des gendarmes de Vincennes et d'une troupe commandée par Santerre – rejoints en fin d'après-midi par le général La Fayette,

dont le rôle lors de cette « affaire de Vincennes » ne manquera pas d'être souligné par la suite – permet de sauver le donjon de la destruction.

- 7 Tandis que la Révolution marque ainsi le château de son empreinte politique, une présence plus spécifiquement militaire s'affirme progressivement sur l'ensemble du site de Vincennes.
- 8 À la fin de 1789, ce sont d'abord deux cents hussards des régiments de Berchény et d'Esterhazy qui sont logés dans les bâtiments et les écuries du château. Quatre ans plus tard est attestée l'existence d'un service de l'artillerie. Après la fermeture de la prison pour femmes, le donjon est transformé en dépôt de poudre puis en magasin d'armes, abritant également les fers et plombs provenant du château et utilisés pour l'effort de guerre. Les vétérans chargés de la garde du parc d'artillerie et du dépôt de poudre occupent quant à eux les appartements royaux. Sous le Directoire, des travaux sont exécutés pour le casernement d'un bataillon de troupes de ligne rattachées au camp aménagé sous Paris ; quelques autres unités stationneront dans l'enceinte du château jusqu'au Consulat, notamment vingt-trois hommes du 18^e régiment d'infanterie et leurs officiers. Mais c'est surtout un arrêté du 31 janvier 1796 qui manque de faire basculer le destin militaire du château, en ordonnant le transfert à Vincennes de l'arsenal de Paris ; le projet ne verra finalement jamais le jour.
- 9 Sans être limitée au château, la présence militaire s'affirme également dans la ville elle-même tout au long de la période révolutionnaire, au travers de la force publique et à la faveur d'événements qui, à la suite de la déclaration de guerre, vont progressivement mobiliser la population.
- 10 Héritière de l'ancienne maréchaussée, la gendarmerie – officiellement intégrée à l'armée en février 1791 – est le véritable bras armé de l'État, chargé d'assurer le maintien de la sécurité publique. Surveillance générale, poursuite des malfaiteurs, lutte contre la mendicité et le vagabondage, encadrement de la population lors des fêtes et des marchés, contrôle de la circulation sur la grande route conduisant à la capitale : autant de missions qui rythment le quotidien des gendarmes, qui peuvent également être requis pour exécuter certaines tâches plus précises – ainsi, monter la garde lors des séances du conseil municipal. Implantée au cœur de la ville, la brigade est le premier symbole de la présence militaire et de l'autorité qui s'y rattache ⁶.
- 11 Aux côtés de la gendarmerie, la garde nationale constitue une force publique essentielle. Sans être militaire à proprement parler – elle est l'héritière des milices bourgeoises constituées en juillet 1789 –, elle calque cependant son organisation sur celle de la troupe : organisée en trois, puis en six compagnies (une de grenadiers, une de chasseurs, quatre de fusiliers), elle impose l'uniforme et la discipline militaire. Commandée par Jean-Nicolas Billaudel, ancien capitaine des grenadiers – remplacé par Guillaume Lejemptel après sa nomination comme procureur de la commune en 1792 –, elle atteint sous la Terreur un effectif de 438 hommes. Outre ses missions ordinaires – maintenir la tranquillité publique dans le bourg comme dans l'intérieur du château –, la garde nationale doit battre le tambour en dix-huit lieux différents, parmi lesquels les trois cours du château, pour communiquer à la population les décisions des autorités municipales ou l'inviter à participer aux manifestations. Parmi celles-ci, les fêtes occupent une place toute particulière, chacune d'elles étant l'occasion de mobiliser les habitants et l'ensemble des forces de l'ordre ⁷ : prestation du serment civique par les citoyens enrôlés dans la garde nationale et bénédiction du drapeau dans l'église (juillet 1790) ; service solennel dans l'église en l'honneur des soldats morts à Nancy (septembre) ; célébration de

- la proclamation solennelle de la constitution (septembre 1791) ; service funèbre en l'honneur des citoyens morts aux Tuileries (août 1792) ; *Te Deum* dans la Sainte-Chapelle en l'honneur des victoires de Jemmapes et de Valmy (novembre) ; destruction des titres de féodalité sur un bûcher dressé dans l'une des cours du château (août 1793) ; fête des martyrs de la liberté (mars 1794) ; fête de l'Être suprême (juin)...
- 12 À partir de la déclaration de guerre, en avril 1792, la population vit progressivement au rythme des événements militaires. En juillet, vingt-six habitants s'enrôlent après que le maire a rassemblé tous les citoyens en âge de servir dans l'église de la Pissotte ; avant d'être incorporés à l'armée des Ardennes, ils perçoivent les armes de gardes nationaux auxquels les autorités fournissent en échange des piques hâtivement fabriquées avec des fers récupérés dans le château. Les enrôlements se poursuivent en février 1793, après le vote de la levée de trois cent mille hommes, puis en août, au moment de la levée en masse qui touche tous les célibataires et veufs âgés de dix-huit à vingt-cinq ans.
 - 13 Les enrôlements s'accompagnent d'un vaste effort de guerre, qui voit notamment se multiplier les réquisitions. Tous les appartements du château sont visités par des officiers municipaux pour en extraire les fers, plombs et autres métaux utiles à la fabrication des armes, tandis que matelas, traversins et couvertures sont utilisés pour les besoins du casernement. Les cordonniers doivent livrer une partie de leurs cuirs. Les sols des caves, des écuries et des étables sont lessivés pour en extraire le salpêtre nécessaire à la fabrication de la poudre. En avril 1794, un vaste terrain situé dans le bois, et ayant appartenu au duc d'Orléans, est réquisitionné pour être affecté à des chevaux provenant de différents dépôts militaires.
 - 14 La vie militaire proprement dite semble avoir laissé peu de traces à Vincennes à l'époque révolutionnaire. Tandis que sont attestées des expériences sur les poudres de guerre en mai 1793, des exercices de tir au canon sont effectués l'année suivante par les élèves de l'école de Mars – elle-même installée dans la plaine des Sablons, à l'ouest de Paris – sur une butte aménagée dans le parc du château, préfigurant le futur polygone d'artillerie.
 - 15 Il faudra attendre le Premier Empire pour que la vocation militaire du site, amorcée dans les dernières années du XVIII^e siècle, s'affirme définitivement avec la mise en défense de la place par le décret du 16 mars 1808.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

Archives nationales

- C (Assemblées nationales) : 46, rétablissement de la prison de Vincennes.
- D VI (Comité des finances) : 12, mémoires sur le domaine de Vincennes.
- F⁹ (Affaires militaires) : 326, gendarmerie de la Seine ; 689, garde nationale de Vincennes.
- F¹³ (Bâtiments civils) : 313-317, travaux à la prison de Vincennes.

- F¹⁶ (Prisons) : 574, 575^A, 576^B, travaux à la prison de Vincennes ; 594, détenus à la prison de Vincennes.
- F¹⁹ (Cultes) : 470, fermeture de la Sainte-Chapelle.
- O¹ (Maison du Roi) : 608, Sainte-Chapelle ; 1888, gouverneurs de Vincennes et garnison militaire ; 1899, correspondance et plans du château ; 1900, travaux et dépenses ; 1901, Sainte-Chapelle ; 1902, manufacture d'armes et ville de Vincennes.
- S (Biens des établissements religieux supprimés) : 1986, chapitre de la Sainte-Chapelle ; 2026^B, mobilier de la Sainte-Chapelle ; 2027, chapitre de la Sainte-Chapelle.
- T (Papiers privés tombés dans le domaine public) : 1493⁸, correspondance de la municipalité de Vincennes ; 1629, fabrique de Vincennes.
- AF II (Conseil exécutif provisoire, Convention, Comité de salut public) : 65, garde nationale de Vincennes ; 69, porcs à Vincennes ; 199, 220, butte de tir à Vincennes ; 286, terrain du duc d'Orléans.
- AF II* (Registres du conseil exécutif et des comités) : 285, 294, création de la prison pour femmes à Vincennes.

Archives municipales de Vincennes

- 1D1/1-4 : registres des délibérations du conseil municipal de Vincennes, 1789-an IV.

Service historique de la Défense, département de l'armée de Terre

- X^f (Gendarmerie) : 58, état des services du gendarme Tallon ; 77, état des sous-officiers et gendarmes de la compagnie de la Seine.
- « L'affaire du donjon de Vincennes, le 28 février 1791 », *Annales historiques de la Révolution française*, t. 22, 1950, p. 263-265 [extrait du journal de Houzeau].
- CARRÉ (Jean-Baptiste), *La paroisse de Vincennes (1789-1802)*, archives municipales de Vincennes, s. d., inédit.
- FOSSA (F. de), *Le château historique de Vincennes à travers les âges*, Paris, 1908, 2 vol.
- PINTA (Claude), « L'affaire du 28 février 1791 », *Bulletin de la société des amis de Vincennes*, n° 57, 2006, p. 7.
- PINTA (Robert), « Les habitants du château de Vincennes à la veille de la Révolution », *Bulletin de la société des amis de Vincennes*, n° 26, février 1975, p. 9-11.
- ROUX (Marie-Françoise), *Vincennes pendant la Révolution française. La période « démocratique » (10 août 1792 - 9 thermidor an II)*, mémoire de maîtrise, université ParisI, 1972, 72pages, inédit.

Vincennes à l'heure de la Révolution, plaquette réalisée par le service des archives et de la documentation de la ville de Vincennes à l'occasion de l'exposition du 16 mai au 11 juin 1989 à la mairie de Vincennes.

- Site Internet : www.chateau-vincennes.fr

NOTES

1. Le donjon avait servi de prison royale dès le XVI^e siècle. Des travaux avaient été conduits en 1754 pour développer les capacités d'accueil de l'édifice, placé sous la surveillance d'une compagnie de soixante-dix hommes. De nouveaux aménagements étaient intervenus en 1772,

suivis de la création d'une charge de gouverneur du donjon. Les détenus de droit commun avaient côtoyé les prisonniers d'État, parmi lesquels le cardinal de Retz (1652-1664), Fouquet (1661), Diderot (1749), Mirabeau (1777) et le marquis de Sade (1777-1784). La plupart avaient été incarcérés par lettre de cachet délivrée par le roi.

2. En mars 1794, à la suite d'un vol de plomb, la surveillance du château sera directement confiée à un détachement de la garde nationale de Vincennes.

3. Une prisonnière a laissé le récit de sa détention dans une chambre au sommet du donjon ; « Journal d'une religieuse anglaise pendant la Révolution », *La revue hebdomadaire*, n° 28, juillet 1913, p. 203.

4. En septembre 1794, un rapport dénonce avec sévérité le « dénuement » et la « malpropreté » qui règnent dans les cellules ; AN, F¹⁶ 594, 26 fructidor an II.

5. AN, S 2026, déclaration de Philippe-Augustin Laude, curé de la paroisse, 31 octobre 1791.

6. En 1798, la brigade compte cinq personnels : le maréchal des logis Walleran et les gendarmes Dubuquois, Och, Picard et Tallon ; SHD/DAT, X^f 77, « Contrôle des sous-officiers et gendarmes... », 20 germinal an VI.

7. LANGUMIER (Maurice), *Fêtes et cérémonies pendant la Révolution française dans le district de Bourg-la-Reine*, mémoire de maîtrise, université de Paris XII, 1983, inédit.

INDEX

Mots-clés : Révolution, Vincennes

AUTEUR

ANTOINE BOULANT

Docteur en histoire, chef du bureau des publications du département des publics et de la valorisation du Service historique de la Défense.